

Compte-rendu de la Séance du conseil municipal du 09 mars 2020 à 20 heures

sous la présidence de Christian SUTTER, Maire.

Présents : Benoit GOEPFERT, Danielle BUHLER, Fabienne BAMOND, Pierre Paul KIENTZ, Bertrand MARCONNET, Renée SIMON, Francis BOCHENEK, Christian SCHIRLIN, Benoît WOLF, Anne SEITHER, Pierre LEHE, Anne Catherine SCHOENIG, Emilie ERISMANN, Carine TSCHIEMBER, Pierre GANSER

Absents excusés et ont donné procuration

Jean WEISENHORN à Christian SUTTER, Jean KLEIBER à Benoit WOLF, Régine DOLLE à Pierre LEHE, Véronique GEHIN à Bertrand MARCONNET, Myriam TOLLINI/SUTTER à Anne Catherine SCHOENIG

Absents excusés :

Christine BERNARD

Secrétaire de séance : Andrée HORN

La majorité des membres en fonction étant présents, les délibérations du conseil municipal sont valables.

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h00 heures en souhaitant la bienvenue aux conseillers municipaux présents.

L'ordre du jour est:

- 1) Finances
 - 2.1. Affectation des résultats budget principal et budgets annexes
 - 2.2. Approbation des comptes de gestion 2019
 - 2.3. Approbation du budget commerce
 - 2.4. Approbation du budget chaufferie
 - 2.4.1. Fixation du prix du kWh bois
 - 2.5. Approbation du budget principal
 - 2.5.1. Vote des taxes directes 2020
 - 2.5.2. Vote des subventions de fonctionnement 2020
- 2) Organisation de la semaine scolaire 2020/2021
- 3) Divers

1) Finances

Avant de passer à l'affectation des résultats, le maire informe que le compte administratif du budget principal a été modifié suite à la prise en compte d'un bordereau de dépenses sur 2019, annulé par nos soins mais pris en compte à la trésorerie. Ce bordereau d'un montant de 11 529.59 € affecte la section de fonctionnement et notamment le chapitre 11, qui passe de 526 321.56 € à 537 851.15 €

L'excédent de fonctionnement de l'exercice est de 440 997.46 €
Se rajoute l'excédent reporté de 2018 35 131.68 €
Excédent total de fonctionnement 2019 476 129.14 €

Le conseil doit approuver la modification du compte administratif et annuler la délibération prise en février.

Délibération : Budget principal - approbation du compte administratif 2019

Cette délibération annule la délibération du 10 février 2020

Réuni sous la présidence de Monsieur Benoit GOEPFERT, délibérant sur le compte administratif 2019 dressé par Monsieur Christian SUTTER, maire

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

Le conseil municipal, le maire a quitté la séance et n'assiste pas au vote

Pour 20
Contre 0
Abstention 0

Donne acte au maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS
Résultats reportés	127 938.77			35 131.68	92 807.09	
Opérations de l'exercice	203 524.75			440 997.46		237 472.71
Résultats définitifs	331 463.52			476 129.14		144 665.62

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2.1 - Affectation des résultats

Budget principal

Le budget principal 2019 présente un

- Solde négatif en section d'investissement de 331 463.52 €
- Solde positif en section de fonctionnement de 476 129.14 €.

Le maire propose d'affecter 450 000 € en investissement et le restant en fonctionnement.

Délibération : Budget principal

Affectation du résultat de l'exercice 2019

VU le vote du compte administratif du budget principal 2019 le 9 mars 2020

VU le montant de l'excédent global de la section de fonctionnement de l'exercice 2019, qui s'élève à 476 129.14 €

APRES avoir entendu les explications de Monsieur le maire

APRES en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

POUR 21

CONTRE 0

ABSTENTION 0

DECIDE d'affecter la somme de 26 129.14 € au compte R002 « Excédent de fonctionnement capitalisé »

DECIDE d'affecter la somme de 450 000 € compte R1068 « Affectation en réserves en investissement » au budget principal 2020.

Budget Annexe Chaufferie

Le budget chaufferie est déficitaire de 5 652.35 €. Le déficit est donc reporté au budget 2020, article D001

Budget commerce

Ce budget présente un

Solde négatif en section d'investissement de 34 657.65 €

Solde positif en section de fonctionnement de 17 201.27 €

La section d'investissement étant déficitaire, la totalité de l'excédent de fonctionnement sera affectée à l'investissement.

**Délibération : Budget annexe commerce
Affectation du résultat de l'exercice 2019**

VU le vote du compte administratif 2019 du budget annexe commerce le 10 février 2020

VU le montant de l'excédent global de la section de fonctionnement de l'exercice 2019, qui s'élève à 17 201.27 €

APRES avoir entendu les explications de Monsieur le maire

APRES en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

POUR 21

CONTRE 0

ABSTENTION 0

DECIDE d'affecter la somme de 17 201.27 € au compte R1068 « Affectation en réserves en investissement » au budget annexe commerce 2020.

2.2 - Approbation des comptes de gestion

Les comptes de gestion sont conformes aux écritures de l'ordonnateur.

Délibération : Approbation des comptes de gestion 2019

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après avoir approuvé le 9 mars 2019, le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal et le 10 février 2020 les budgets annexes commerce et chaufferie

Après s'être assuré que le percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le conseil municipal

Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2019, par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part

Autorise le maire à les signer

2.3. Approbation du budget commerce

Le maire propose d'approuver le budget annexe commerce par chapitre.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 – Charges à caractère général 14 000.00 €

Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 66 – Charges financières 10 100.00 €

Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Total des dépenses de fonctionnement 24 100.00 €

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement 16 100.00 €

Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Dépenses totales de fonctionnement 40 200.00 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 – Produits des services 6 000.00 €

Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante 34 200.00 €

Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Recettes totales de fonctionnement 40 200.00 €

La section de fonctionnement est approuvée en équilibre à 40 200.00 €.

Dépenses d'investissement

Chapitre 001 – solde d'exécution négatif reporté 34 657.65 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés 16 200.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Dépenses totales d'investissement 50 857.65 €

Recettes d'investissement

Chapitre 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés 17 201.27 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement 16 100.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés 17 556.38 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Recettes totales d'investissement 50 857.65 €

La section d'investissement est approuvée en équilibre à 50 857.65 €.

Le maire rappelle que le budget commerce est déficitaire car le reversement de la TVA, suite à l'acquisition des locaux, a été affecté au budget principal. Il précise que d'ici peu il sera excédentaire.

Le budget annexe commerce, voté en équilibre pour 91 057.65 €, est approuvé à l'unanimité.

2.4 Approbation budget Chaufferie

Le maire rappelle que la facturation 2018 sera demandée sur l'exercice 2020. Il précise que le budget chaufferie n'a pas d'investissement. Il propose de l'approuver par chapitre.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 002 – Déficit de fonctionnement reporté 5 652.35 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 011 – Charges à caractère général 21 300.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés 2 000.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 067 – Charges exceptionnelles 100.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Dépenses totales de fonctionnement 29 052.35 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 – Produit des services, du domaine et ventes diverses 29 052.35 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité

Recettes totales de fonctionnement 29 052.35 €

Le budget annexe Chaufferie, voté en équilibre à 29 052.35 €, est approuvé à l'unanimité.

2.4.1. Prix du kilowattheure bois

Ce point est reporté à une date ultérieure.

2.5. Approbation du budget principal

Le maire propose de voter le budget principal par chapitre.

Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général 550 500.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés 712 7 500.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 014 – Atténuation de produits 45 000.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 022 - Dépenses imprévues 5 000.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre section 31 596.00€
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante 129 100.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 66 – Charges financières 93 000.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles 2 500.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 669 396.00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d’investissement <i>Ce chapitre est approuvé à l’unanimité.</i>	361 383.14 €

DÉPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT **1 930 779.14 €**

Section de fonctionnement – Recettes

Chapitre 002 – Résultat reporté <i>Ce chapitre est approuvé à l’unanimité.</i>	26 129.14 €
Chapitre 013 – Atténuations de charges <i>Ce chapitre est approuvé à l’unanimité.</i>	25 200.00 €
Chapitre 070 – Produits des services <i>Ce chapitre est approuvé à l’unanimité.</i>	89 600.00 €
Chapitre 073 – Impôts et taxes <i>Ce chapitre est approuvé à l’unanimité.</i>	1 363 800.00 €
Chapitre 074 – Dotations, subventions et participations <i>Ce chapitre est approuvé à l’unanimité.</i>	372 250.00 €
Chapitre 075 – Autres produits de gestion courante <i>Ce chapitre est approuvé à l’unanimité.</i>	53 600.00 €
Chapitre 077 – Produits exceptionnels <i>Ce chapitre est approuvé à l’unanimité.</i>	200.00 €
Total des recettes de fonctionnement	1 930 779.14 €

La section de fonctionnement est approuvée en équilibre à 1 930 779.14 €.

Section d’investissement

Le maire rappelle qu’il faut inscrire les travaux au budget pour demander les subventions. Il précise que, dès l’attribution des subventions, les programmes seront soumis pour avis au conseil municipal.

Section d'investissement – Dépenses

Chapitre 001 – Solde d'exécution négatif reporté <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	331 463.52 €
Chapitre 020 – Dépenses imprévues <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité</i>	20 000.00 €
Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	254 000.00 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	8 300.00 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	240 700.00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	32 100.00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité</i>	985 050.00 €
Soit un total de dépenses d'investissement de	1 871 613.52 €

Section d'investissement – Recettes

Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre section <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	31 596.00 €
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	450 000.00 €
Compte 10222 – FCTVA <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	27 000.00 €
Compte 10226 – Taxe d'aménagement <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	55 000.00 €
Chapitre 13 – Subventions d'investissement <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	451 600.00 €
Chapitre 16 – Emprunts <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	105 034.38 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles 390 000.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement 361 383.14 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Soit un total de recettes d'investissement de 1 871 613.52 €

La section d'investissement est votée en équilibre pour un montant de 1 871 613.52 €.

Madame Renée SIMON ne participe pas au vote du budget principal.

Le budget 2019, voté en équilibre pour un montant de 3 802 392.66 € est approuvé par 20 voix.

2.5.1. Vote des taxes 2020

Le conseil municipal ne vote plus que les taux de la taxe foncière bâtie et non bâtie.

Les taux votés en 2019 étaient :

Taxe foncière bâtie 8.90 %

Taxe foncière non bâtie 59.37 %

Ces taxes nous rapportent 296 860 € si les taux ne sont pas augmentées.

Le produit prévisionnel de la taxe d'habitation se monte à 535 601 €.

Le produit attendu s'élève à 296 860 €.

Le conseil inscrit 832 400 € à l'article 73111 (taxes foncières et d'habitation) au budget principal.

Délibération : Fixation du montant des contributions locales et du taux d'imposition des taxes foncières pour l'année 2020

Après avoir entendu les explications fournies par Monsieur le maire

Après délibération

Le conseil municipal

Pour 22

Contre 0

Abstention 0

FIXE les taux des taxes directes locales comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties 8.90 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties 59.37 %

ARRETE les dispositions suivantes en matière de taxes directes « produit attendu » des impôts directs :

- Le produit attendu des impôts directs au titre de l'exercice 2020 est arrêté à la somme de 296 860 € (deux cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante euros)
- Le produit prévisionnel de la taxe d'habitation est de 536 601 €
- Une recette de 832 400 € est inscrite à l'article 73111 du budget 2020.

2.5.2. Vote des subventions de fonctionnement 2020

Les subventions accordées annuellement aux associations locales ont été revalorisées. Le montant annuel passe de 150 € à 200 €. Le décompte des jeunes licenciés sportifs n'est pas connu à ce jour.

Un crédit de 20 000 € est inscrit au budget, à l'article 6574 dont 17 985 € sont affectés aux associations.

Il reste 2 015 € à affecter.

Délibération : Vote des subventions de fonctionnement accordées aux associations et autres personnes de droit privé

Après avoir entendu les explications de Monsieur le maire

Vu le crédit inscrit au budget 2020 de 20 000 € pour les subventions de fonctionnement aux organismes privés

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour	21
Contre	0
Abstention	0

DECIDE d'accorder les subventions pour l'exercice 2020 conformément au tableau à la page 31 du budget 2020, pour un montant total de 17 985 €

PREND acte qu'il reste un montant de 2 015 € à affecter.

3. Organisation de la semaine scolaire

Le conseil municipal a instauré la semaine de 4 jours en 2017. Cette organisation est dérogatoire et tous les trois ans le conseil doit statuer. Les conseils d'école réunis les 10 et 13 février 2020 sont favorables au maintien des horaires actuels

Délibération : Organisation de la semaine scolaire

Vu la délibération du conseil municipal du 12 juin 2017 favorable à la mise en place de 4 jours de classe

Vu les avis favorables des conseils d'écoles, en date du 10 février 2020 pour l'école élémentaire et en date du 13 février 2020 pour l'école maternelle

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal, à l'unanimité

Souhaite conserver la même organisation de la semaine scolaire et les mêmes horaires qu'actuellement, à savoir :

Pour l'ECOLE ELEMENTAIRE, Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Le matin de 8 h à 11h30 et l'après-midi de 13h45 à 16h15

Pour l'ECOLE MATERNELLE, Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Le matin de 8h15 à 11h45 et l'après-midi de 13h30 à 16h.

Prend acte que cette proposition s'inscrit dans le cadre d'une dérogation (4 jours).

4. Divers

Les remerciements reçus en mairie à l'occasion de leur anniversaire

Monsieur Eugène GOEPFERT,

Madame Marie Anne HARTEMANN,

Madame Monique SCHNEIDER,

Madame Heidrun WOLF

La pose des panneaux de signalisation concernant la zone 30 route d'Altkirch fait débat. Le maire rappelle que le projet a été soumis en commission et au conseil municipal et a été approuvé.

L'ordre du jour étant clos et plus personne ne demandant la parole, le maire clôt la séance à 21h15.